



Incinérateur de Gilly-sur-Isère : Pour les victimes, ce n'est pas "le passé"

Paris, le 25 novembre 2010 – Le 29 et 30 novembre prochains aura lieu, au Tribunal correctionnel d'Albertville, le procès lié à la plus importante pollution connue en Europe liée au fonctionnement d'un incinérateur de déchets : l'affaire de Gilly-sur-Isère. Le syndicat local de traitement et l'exploitant de l'époque (Novergie, filiale de Suez) sont visés dans ce procès. Le Cniid sera présent à Albertville pour apporter son soutien aux victimes de cette pollution associée jusqu'à ce jour à l'impunité dont ont bénéficié les responsables..

Dans ce feuilleton « politico-judico-sanitaire » qui dure depuis la fermeture de l'incinérateur en 2001, les entraves au bon déroulement de la procédure ont été nombreuses. S'y est ajoutée la prise en compte d'études sanitaires locales sujettes à caution pour conclure en 2007 à l'absence de mise en danger de la vie d'autrui. Alors que la vaste étude épidémiologique nationale de l'Institut de veille sanitaire (InVS) sur les cancers a conclu à un lien statistique entre cancers et incinérateurs et à « *la plausibilité* » d'un lien de cause à effet, le plus polluant des incinérateurs, celui de Gilly-sur-Isère, n'est ainsi curieusement responsable de rien.

L'année 2011 va correspondre au dixième anniversaire de la fermeture de l'incinérateur. Cette durée de 10 ans correspond à la période de latence choisie par l'InVS entre l'exposition des populations autour des incinérateurs et l'apparition d'éventuels cancers : il est donc à craindre que de nouveaux cas apparaissent dans les années à venir pour toutes les personnes exposées aux fumées des incinérateurs, à Gilly-sur-Isère ou ailleurs. L'InVS a même précisé dans son étude que cette période pourrait être plus longue, sous-estimant ainsi les résultats obtenus sur les cancers.

Comme le déclare Sébastien Lapeyre, directeur du Cniid, « *les industriels du déchet et les décideurs ne cessent depuis des années de vouloir améliorer coûte que coûte l'image de l'incinération en prétendant que « Gilly, c'est du passé » : personne n'a intérêt à ce que les victimes aient gain de cause* ». Le Cniid attend qu'un procès juste et équitable ait enfin lieu et que toute la lumière soit faite sur la chaîne de responsabilités.

Contact :

Sébastien Lapeyre - directeur du Cniid

01 55 78 28 65

sebastien@cniid.org

Plus d'infos sur le procès : lire le [blog de l'Acalp](#) – Association citoyenne active de lutte contre les pollutions

Le Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid)

Le Cniid est une association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement. Organisation indépendante, spécialisée dans la problématique des déchets municipaux, elle mène campagne en faveur d'une gestion écologique de ces derniers, notamment par leur réduction à la source (en quantité et en toxicité) et au détournement de l'incinération et de la mise en décharge

Plus d'infos sur www.cniid.org